

Pierrefitte : un agent municipal soupçonné de cultiver du cannabis à la Maison du peuple

Un employé de la commune de Seine-Saint-Denis a été mis à pied et un signalement a été fait au procureur de la République par un élu d'opposition. Il aurait fait pousser du cannabis dans la salle de spectacle, et aurait utilisé l'endroit à des fins personnels, notamment pour y gérer des cryptomonnaies.

Par Anthony Lieures

Le Parisien/Seine-Saint-Denis

Le 25 février 2024.

Un agent du service culturel de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis) a-t-il profité du confinement et de la mise en sommeil de la salle de spectacle de la ville, en 2020, pour y faire ses petites affaires illégales en douce, à savoir faire pousser du cannabis et fabriquer des cryptomonnaies ? Un signalement vient d'être fait au procureur de la République alors que cet agent a été mis à pied l'année dernière.

Les faits se seraient produits dans une pièce quasiment inaccessible de la Maison du peuple. **Située dans les combles et condamnée depuis une dizaine d'années**, elle était précédemment utilisée par des techniciens de la Ville. Le quadragénaire, régisseur un peu « touche-à-tout » au sein de la mairie, aurait cassé une partie du mur pour y pénétrer et installer son matériel permettant la pousse de plants de cannabis.

Il aurait aussi tiré des câbles jusque dans son bureau au sous-sol afin d'y installer une « ferme à bitcoins », où de multiples disques durs fonctionnent simultanément et quasiment 24 heures sur 24 pour résoudre des problèmes mathématiques complexes, en échange d'une récompense en cryptomonnaie.

« Avec une telle installation, il aurait pu mettre le feu... »

Ce sont des surfacturations d'électricité et l'activation régulière du disjoncteur, qui ont alerté son service en 2022. La direction de la culture a alors prévenu sa hiérarchie sur ses soupçons de détournement et d'abus de bien public. L'une de ces factures serait grimpée jusqu'à environ 5 000 euros, à la charge de la commune. « C'était du simple au triple, voire au quadruple, confie un ancien collègue. Et c'est quand même un ERP (établissement recevant du public) : avec une telle installation, il aurait pu mettre le feu... »

Après un rapport remis à la direction générale des services fin 2022, une enquête administrative a été lancée. L'agent, mis à pied, a ensuite été convoqué devant la commission de discipline du CIG (le centre de gestion des fonctionnaires de la petite couronne). Selon nos informations, le quadragénaire – que nous avons cherché à joindre en vain – a dans un premier temps été sommé par la Ville de rembourser les surfacturations. « Mais comme il n'avait pas la somme, il a demandé à certains de ses collègues de l'aider. Il savait qu'il avait été balancé », confie un autre agent.

« Ce n'était pas un mauvais bougre, il a fait des conneries mais il n'avait pas un fond méchant, tempère un ancien du service. C'est comme tout : il n'y avait pas de contrôle, alors il en a profité. »

Élu d'opposition (sans étiquette), Romain Potel a, lui, été alerté de ces faits ces derniers mois, par des courriers anonymes. Après avoir recueilli divers témoignages, c'est lui qui a décidé d'alerter le procureur via l'article 40 du Code de procédure pénale, qui impose à « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire » d'informer le procureur « sans délai » d'un crime ou d'un délit dont il a connaissance.

L'opposition accuse la Ville d'avoir « mis la poussière sous le tapis »

Pour l'opposant, c'est la municipalité qui aurait dû prendre les devants. « Mais elle a, comme d'habitude, mis la poussière sous le tapis », regrette-t-il, pointant le fait que la Ville **a notamment décidé de murer et de condamner à nouveau l'accès aux combles.**

Contacté, le maire (PS) Michel Fourcade n'a pas souhaité entrer dans le détail des faits qui étaient reprochés à l'agent. « Mais je ne conteste pas qu'ils sont assez graves et nous avons fait le travail qu'il nous a semblé utile de faire, évacue-t-il. La personne a été suspendue, nous avons fait des propositions de sanctions et on attend désormais la décision du CIG. » L' élu indique également qu'« une plainte a été déposée au commissariat » au nom de la Ville.

Mais pour Romain Potel, « ce qui est passé à la Maison du peuple est symptomatique » des pratiques ayant cours à Pierrefitte : « Le rapport de la Cour des comptes le dit : sur 122 emplois créés depuis 2016, seulement 40 ont été justifiés par la mairie, poursuit Romain Potel. Pour le reste, il y a beaucoup d'emplois de complaisance. »

Des accusations qui font fulminer le maire de Pierrefitte : « Il y a des emplois qui ont été justifiés à un moment et qui, lorsqu'ils ne l'étaient plus, ont été supprimés, répond Michel Fourcade. Mais si vous prenez l'exemple de cet agent, il menait un travail très important en tant que technicien, et qui manque aujourd'hui beaucoup à la Ville. »